

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
représentée par son président, Monsieur Noël LE GRAET
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 303 742 480 00062

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 1 009 000 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 520 806,80 €, le solde restant s'élève à 488 193,20 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **55 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **1 064 000 €**.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **3 996 200 €**.

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 12 455 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE FOOTBALL



WISE LE 31.08/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.01.338570

Fait à Paris le 10 AOUT 2016

LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour la directrice des sports
L'adjointe à la Directrice des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux revenus par le ministère		2014		2015		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible
	Nombre de licences	2018003	2000000	2136093	2000000	2150000	2150000	2150000	2150000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre total de licences et d'ATP	2018003	2000000	2136093	2000000	2150000	2150000	2150000	2150000
	Nombre et taux de licences féminines	75173 (3,73%)	85000 (4,25%)	86500 (4,05%)	85000 (4,25%)	150000 (6,98%)	150000 (6,98%)	150000 (6,98%)	150000 (6,98%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	314000 (15,56%)	310000 (15,5%)	311445 (14,59%)	310000 (15,5%)				
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0	0	0	0	0
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
	Solidité financière	31,64%	30,0%						
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
	Rang sportif de la France	7	8	6	8	8	8	8	8
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
	Taux de suivi médical complet - SPIN	90,07%	90%	98,29%	90%	90%	90%	90%	90%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	95,05%	90%	95,42%	90%	95%	95%	95%	95%
	Emplois d'avenir								
	Nombre d'emplois d'avenir	1003	0	0	0	0	0	0	0
	Lettrés de missions signifiés dans CTS-Web								
	Nombre et taux de lettres de missions signifiées	50 (80,65%)	100%	53 (88,33%)	100%				
Objectifs partagés		N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1
Indicateur		Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible
FOOT POUR TOUS ET PARTOUT	Nombre d'école de football labellisées "Excellence"	750	600	806	600	700	800	700	800
FEMINISATION DU FOOTBALL	*Nombre de joueuses licenciées	75175	85000	86500	85000	100000	100000	100000	100000
PRESENCE INTERNATIONALE	Nombre de collaboration avec une délégation étrangère (fédération, club)	11	14	7	14	15	15	15	15
LUTTE CONTRE LES INCIVILITES	Nbr de centres de gestion(FFF-Ligue-districts) qui participent à l'observatoire / nbr de centre de gestion total	125	125	125	125	125	125	125	125
DEVELOPPEMENT DU FUTSAL	Nombre d'équipes engagées dans une compétition officielle fédérale	804	600	821	600	650	700	650	700
DEVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE	Nombre d'arbitres	25173	25000	25508	25000	25000	25000	25000	25000
CLASSEMENT DES SELECTIONS MASCOLINES (Espoirs, U17/U19)	*Participation aux phases finales des grandes compétitions de référence (top 8) (Championnats d'Europe et Coupe du Monde)	Non	8	oui	8	8	8	8	8
CLASSEMENT DE LA SELECTION FEMININE A	*Participation aux phases finales des grandes compétitions de référence (top 8) (Championnats d'Europe et Coupe du Monde)	3	8	oui	8	8	8	8	8
CLASSEMENT DES SELECTIONS FEMININES JEUNES (U17/U19)	*Participation aux phases finales des grandes compétitions de référence (top 8) (Championnats d'Europe et Coupe du Monde)	8	8	oui	8	8	8	8	8
DOUBLE PROJET (sportif et reconversion)	Nombre de joueuses en situation d'emploi, 1 année après l'arrêt de carrière sur nbr total de joueuses ayant arrêté leur carrière								
PARCOURS EXCELLENCE SPORTIVE	% de joueurs sous contrat de formation issus des pôles	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Paris en ligne	Nbr d'actions de communication avec la ligue pro-	4	4	4	4	4	4	4	4
DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	*Nombre de stagiaires formés au niveau national (DES-BEFP-BEFP) - formation initiale - formation continue	75	70	77	70	70	70	70	70
SPORT SANTE	Nbr de club participant aux activités des plans d'action ARS/DR (obésité, cancer...)		2000	500	2000	3000	3000	3000	3000
FORMATION DE DIRIGEANTS	*Nombre de dirigeants licenciés	225620	220000	246458	220000	220000	220000	220000	220000

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
LUTTE CONTRE LES INCIVILITES				
Action 1	0 €	0 €	0 €	0 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	0 €	0 €	0 €	0 €
FEMINISATION DU FOOTBALL				
Action 1	243 200 €	151 000 €	106 000 €	137 200 €
Structuration fédérale	243 200 €	151 000 €	106 000 €	137 200 €
DEVELOPPEMENT DU FUTSAL				
Action 1	419 500 €	100 000 €	30 000 €	389 500 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	419 500 €	100 000 €	30 000 €	389 500 €
SPORT SANTE				
Action 3	20 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	20 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
PARCOURS EXCELLENCE SPORTIVE				
Action 2	5 809 000 €	1 350 000 €	150 000 €	5 659 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	5 809 000 €	1 350 000 €	150 000 €	5 659 000 €
FOOT POUR TOUS ET PARTOUT				
Action 1	1 920 500 €	460 000 €	165 000 €	1 755 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	1 920 500 €	460 000 €	165 000 €	1 755 500 €
Structuration fédérale	920 500 €	250 000 €	112 000 €	947 000 €
PRESENCE INTERNATIONALE				
Action 1	96 000 €	38 000 €	0 €	96 000 €
Programmes d'échanges internationaux	96 000 €	38 000 €	0 €	96 000 €
CLASSEMENT DE LA SELECTION FEMININE A				
Action 2	686 000 €	100 000 €	0 €	686 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	686 000 €	100 000 €	0 €	686 000 €
CLASSEMENT DES SELECTIONS FEMINIENS JEUNES (U17/U19)				
Action 2	1 297 000 €	300 000 €	210 000 €	1 087 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 297 000 €	300 000 €	210 000 €	1 087 000 €
CLASSEMENT DES SELECTIONS MASCULINES (Espoirs, U17/U19)				
Action 2	1 639 000 €	250 000 €	0 €	1 639 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 639 000 €	250 000 €	0 €	1 639 000 €
DEVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE				
Action 4	1 323 000 €	350 000 €	129 000 €	1 194 000 €
Formations fédérales	1 323 000 €	350 000 €	129 000 €	1 194 000 €
DOUBLE PROJET (sportif et reconversion)				
Action 2	125 000 €	105 000 €	60 000 €	65 000 €
Aides personnalisées (AP)	125 000 €	105 000 €	60 000 €	65 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	55 000 €	55 000 €	0 €	0 €
FORMATION DE DIRIGEANTS				
Action 4	400 000 €	170 000 €	64 000 €	336 000 €
Formations fédérales	400 000 €	170 000 €	64 000 €	336 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs				
Action 2	792 000 €	430 000 €	150 000 €	643 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	50 000 €	30 000 €	0 €	50 000 €
Action 3	743 000 €	400 000 €	150 000 €	593 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	743 000 €	400 000 €	150 000 €	593 000 €
TOTAL	14 771 200 €	3 814 000 €	1 064 000 €	13 707 200 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

55 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 009 000 €



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30066	10481	00010339001	95	EUR

CIC PARIS MARCEAU

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (international Bank Account Number)
FR76 3006 6104 8100 0103 3900 195

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CIC PARIS MARCEAU
34 AVENUE MARCEAU
75008 PARIS
Tél : 08-20-01-04-81

Titulaire du compte (Account Owner)
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
SERVICE TRESORERIE
87 BOULEVARD DE GRENELLE
75738 PARIS CEDEX 15

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

